

4. Limites de l'étude et perspectives

4.1. Pas d'observations à une date antérieure au passage au bio

Le groupe des traités est constitué des exploitations converties au bio en 2010. La date de départ choisie est donc concomitante au traitement et non une date antérieure au traitement, recommandée pour l'usage habituel des doubles différences avec appariement. On peut alors introduire un biais si une exploitation qui désire s'engager en bio anticipe sa conversion et que cela a un impact immédiat sur le volume de travail agricole. La période de conversion étant incluse dans l'engagement, nous pensons que l'anticipation à la conversion et ses impacts, si elle en a, sont limités. Bien sûr, dès que cela sera possible, il sera important de confirmer cette intuition.

Il aurait été, certes, intéressant que l'on puisse mesurer l'impact à partir d'une première date antérieure au traitement, en mobilisant par exemple l'enquête Structures 2007. Toutefois, il est difficile de retrouver une exploitation grâce à son SIRET avant 2010, car le renseignement du SIRET ne s'est systématisé, lorsque celui-ci existe, que depuis 2010. Avant 2010, le taux de « sirement » des fichiers administratifs disponibles au MAAF est par ailleurs nettement inférieur.

Une autre interrogation nous a confortés dans le choix de comparer 2010 et 2013 et non 2007 et 2013 : la question du nombre d'unités. En effet, le dernier recensement agricole a permis de constituer la base de sondage pour la décennie 2010-2019. Les exploitations enquêtées au titre d'ESEA 2013 sont donc issues du dernier recensement agricole. Après divers nettoyage, on arrive à un peu plus de 38 000 exploitations sur lesquelles nous pouvons travailler dont 1 017 qui peuvent constituer notre groupe traité, échantillon plutôt conséquent.

ESEA2013 est en revanche un échantillon d'exploitations différent d'ESEA2007. Outre la difficulté de l'élaboration d'une table de passage entre la décennie actuelle et la précédente, la taille de notre échantillon d'étude aurait été considérablement réduite.

4.2. Un impact sur le court terme

L'étude porte sur des exploitations qui sont passées bio en 2010 et pour lesquelles on regarde l'évolution de l'intensité de travail à l'horizon de 3 ans. Il serait intéressant de pouvoir évaluer l'impact sur une durée plus longue.

Pratiquer l'agriculture biologique nécessite en effet une période de conversion. Cette période de transition peut avoir un impact sur le volume de travail, différent d'un impact mesuré au-delà de la période de conversion. D'ailleurs, bien que les échantillons soient petits, les résultats non significatifs sur les groupes traités engagés en bio en 2011 et 2012, semblent confirmer la nécessité de disposer d'un recul suffisant. Ils contiennent, néanmoins, trop peu d'unités pour en tirer des conclusions solides.

4.3. Perspectives pour l'avenir

Il sera intéressant de poursuivre ces travaux et de suivre la mesure de l'impact, année par année, pour en voir l'évolution et conforter les résultats trouvés.

La prochaine enquête structure se déroulera en 2016, avec une taille d'échantillon proche de celle d'ESEA2013. Il est vraisemblable qu'à 6 ans de distance, un peu moins d'exploitations pourront être retrouvées à la fois dans le RA 2010 et dans ESEA 2016. En revanche, l'impact sera mesuré sur une durée plus longue.

Lorsque les données du prochain recensement 2020 seront disponibles, il sera possible de disposer d'une période d'analyse encore plus longue. On pourrait alors envisager de prendre

comme année de passage chacune des années comprises entre 2010 et 2020, et observer comment l'impact de la conversion évolue au cours du temps.